

COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2017

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni à la salle communautaire de la communauté de communes Territoire Nord Picardie à VILLERS BOCAGE :

	Présents	Pouvoirs	VOIX		Excusés
1	VARLET Philippe	ROUILLARD François	7	1	BOURGOIS Jean-Yves
2	BLONDELLE Jean-Marie	PAYEN Jean-Dominique	2	2	BOUTROY Rémi
3	BOHIN Pascal	DAVERGNE Bernard	12	3	CANDELA Ernest
4	CARON Gérard	DE WAZIERS Isabelle	2	4	COCQ Philippe
5	CHIRAT Michel	LAMOTTE Dominique	2	5	DAVERGNE Bernard
6	DEFLESSELLE Claude	CANDELA Ernest	7	6	DE WAZIERS Isabelle
7	DURIEUX François	VERRIER Annie	7	7	DEBEUGNY François
8	HECQUET James	DECAYEUX Stéphane	7	8	DECAYEUX Stéphane
9	JARDE Olivier	DEBEUGNY François	7	9	DELFOSSÉ Jean-Philippe
10	PARSIS Laurent	RENAUX Jean-Claude	7	10	DEMAILLY Myriam
11	POUPART Patricia		1	11	DEMARCY Denis
12	PRUD'HOMME Christian	DELFOSSÉ Jean-Philippe	2	12	DERRIEN Yves
13	SY Philippe	PRADEILHES Jean-Claude	2	13	DOMISE Martin
			65	14	FOIREST Emile
				15	GORRIEZ Jean
				16	JOSSEAUX Aline
				17	KOCH Brigitte
				18	LAMOTTE Dominique
				19	LECOMTE Frédéric
				20	LEFEVRE David
				21	LORIC Jean-Christophe
				22	MAQUET Emmanuel
				23	PARAISOT Gérard
				24	PAYEN Jean-Dominique
				25	PRADEILHES Jean-Claude
				26	RENAUX Jean-Claude
				27	RODINGER Florence
				28	ROUILLARD François
				29	SOMON Laurent
				30	THIBAUT Bruno
				31	TROUÉSSIN Alain
				32	VERRIER Annie
				33	WATELAIN Michel

Mme Anne PINON, déléguée pour la Région Hauts de France, membre associé du syndicat mixte à voix consultative, a donné son pouvoir à Mme Patricia POUPART.

1 - Constat du quorum (majorité des membres présents ou représentés) : Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 25 élus présents ou représentés, pour un total de 65 voix.

2 - Désignation du secrétaire de séance : Jean-Marie BLONDELLE

3 – Le procès-verbal de séance du Comité syndical du 20 mars 2017 transmis le 12 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

PREAMBULE

Intervention de Monsieur le Président – INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Il convient de retenir en premier lieu de l'année 2016 la poursuite de la progression des investissements programmés au titre du programme Somme Très Haut Débit financé par l'Etat, l'Europe, la Région et nos membres, Département et EPCI. Ainsi de nombreuses armoires de Montée en Débit ont été mises en service en 2016 et les premières prises FttH construites ont été livrées. Au final ce sont 18 millions d'euros qui ont été investis réellement par Somme Numérique, contre 13 millions en 2015 et 7,4 millions en 2014.

Rappelons que nous n'avons pu signer la convention de financement par le Fonds pour la Société Numérique (Etat) qu'en début 2016, et que nous n'avons touché les premiers fonds qu'en mai 2016.

Parallèlement les services proposés à nos membres et aux établissements publics liés aux collectivités territoriales de la Somme ont continué leur progression que ce soit pour le numérique éducatif ou pour les services d'administration électronique. En particulier, comme l'avait souhaité le président de Somme Numérique lors de son élection en juillet 2015, nous avons procédé à une professionnalisation des services et à une rationalisation de leurs tarifs.

Mais 2016 a aussi, et peut-être surtout, été une année de remise en route de réflexions structurantes qui auront des impacts forts dans les prochaines années :

1 – Lancement du « SDTAN 2 »

La révision de notre Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique a été lancée pour aboutir à un projet qui nous conduira au « 100 % FttH » d'ici 2016.

2 – Etude d'acquisition d'un data center

Nous avons conclu un accord de principe avec le M.I.P.I.H pour acquérir le data center de cet organisme, ainsi qu'un nouveau siège pour Somme Numérique. Cela doit nous permettre en particulier le déploiement du service d'archivage électronique mutualisé pour lequel nous avons signé une convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59).

3 – Nouveau marché de groupement de commandes des services de télécommunications

Somme Numérique a dirigé et pris en charge financièrement les travaux du Cabinet chargé de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour publier le marché et réaliser l'analyse des offres en lien avec les services concernés des membres du groupement de commandes auquel le SDIS a adhéré pour la première fois.

4 – Evaluation du dispositif ENT

Une importante étude d'évaluation de notre dispositif ENT (le plus important de France pour ce qui concerne les écoles primaires et élémentaires) a été conduite au second semestre 2016.

5 – Une communication renouvelée et amplifiée

L'ensemble de la communication de Somme Numérique a été remise à plat en 2016. Ceci a notamment conduit à l'édition du premier numéro de CONNEXION, une publication qui a vocation à paraître chaque année et qui est adressée à tous les maires du département.

Parallèlement les rencontres avec les territoires ont insisté sur la présentation des services que Somme Numérique rend à ses membres, des inaugurations d'opérations de Montée en Débit ont été faites, de nombreuses réponses aux questions parvenant par courrier postal, courrier électronique ou via notre site Internet ont été apportées au cours de l'année.

Le séminaire d'élus de Somme Numérique s'est tenu en novembre 2016 et a connu un succès important. Il a permis la première présentation des réflexions menées autour de l'acquisition du data center et de la révision du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Enfin le site Internet de Somme Numérique a été remis à jour en particulier pour ce qui est de sa cartographie interactive, désormais beaucoup plus fluide et facile d'utilisation.

6- L'aménagement des statuts

En 2016 et 2017, les effets de la loi NOTRe se font sentir par la création de la Région Hauts de France et la fusion des intercommunalités. Un aménagement des statuts a été nécessaire pour tenir compte de ces deux éléments.

Ainsi la Région Hauts de France est devenue membre associé, avec voix consultative, de notre syndicat. Une nouvelle relation de partenariat s'est établie avec les élus et les services de la Région autour de deux projets structurants en terme d'investissements que sont le réseau et le projet de data center. L'ambition est bien de faire de Somme Numérique l'un des agents actifs et efficaces de la transformation digitale promue par la Région Hauts de France.

I - PROJETS DE DELIBERATION

01 – COMPTE DE GESTION 2016

Le Comité syndical sont invités à approuver le compte de gestion 2016 produit par Mme le Trésorier du Grand Amiens et amendes.

Considérant que les chiffres du Compte Administratif propres à l'exercice 2016 et ceux du Compte de Gestion 2016 concordent, les membres du Comité syndical arrêtent le Compte de gestion 2016.

Approuvée à l'unanimité

02 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En complément de l'édition règlementaire du Compte administratif 2016, les membres du Comité syndical ont eu connaissance d'un fichier de synthèse des résultats de l'année et du rapport d'activités du syndicat mixte.

Après avoir présenté le rapport du compte administratif, le Président quitte la salle et la séance est présidée par le doyen d'âge, Monsieur Claude DEFLESSELLE.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le Compte administratif 2016 du syndicat mixte dont les résultats sont :

(en euros)		Résultat Brut	Restes à Réaliser	Résultat Net
Budget Principal	Investissement	159 113,59	0,00	159 113,59
	Fonctionnement	322 346,96	0,00	322 346,96
	TOTAL	481 460,55	0,00	481 460,55
Budget Annexe	Investissement	-1 978 585,27	250 164,81	- 1 728 420,46
	Fonctionnement	3 120 445,00		3 120 445,00
	TOTAL	1 141 859,73	250 164,81	1 392 024,54

Approuvée à l'unanimité

03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

L'excédent de fonctionnement du Compte Administratif de l'exercice écoulé doit être affecté conformément aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement du Budget Principal constaté au Compte Administratif d'un montant de 322 346,96 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- L'excédent de fonctionnement du Budget Annexe constaté au Compte Administratif d'un montant de 3 120 445,00 € est affecté pour un montant de 1 728 120,46 € sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le déficit net d'investissement. Le solde pour un montant de 1 392 024,54 € est affecté sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Approuvée à l'unanimité

04 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2017

Le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2017 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2016 constatés au moment du vote du compte administratif, ainsi que d'ajuster les crédits en fonction des prévisions et besoins de la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2017.

Les montants totaux des budgets (reports 2016 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés	Reports 2016 + modifications 2017	Totaux budgets 2017
Budget principal - Fonctionnement	1 198 227,00	337 346,96	1 535 573,96
Budget principal - Investissement	1 439 000,00	265 109,39	1 617 229,99
Budget annexe - Fonctionnement	6 554 205,00	1 714 524,54	8 268 729,54
Budget annexe - Investissement	20 498 800,00	4 436 238,70	24 935 038,70

Approuvée à l'unanimité

05 – MODIFICATION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES ENT

Le comité syndical de Somme Numérique a adopté en juin 2009 une Charte de fonctionnement du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail et accompagnement à la scolarité. Afin de donner une impulsion au développement de ce service dans le secteur primaire, certaines charges relevant notamment de l'accompagnement par le Chef de projet sont financées depuis l'origine par les cotisations syndicales.

L'effet de la mutualisation a joué son rôle ces dernières années avec l'augmentation du nombre d'élèves concernés et la baisse des prix des prestations. Par ailleurs, le FEDER est maintenu à hauteur de 30% sur ce service jusque 2020. Au regard des dépenses de l'exercice 2016, il apparaît ainsi désormais que les collectivités peuvent financer la majeure partie de ces dépenses sans augmentation de la contribution par élève, fixée à 8,30€ en 2015 et 2016.

Il reste encore à ce jour les frais de l'assistante de gestion qui ne peuvent être inclus sans augmentation de la contribution par élève. Cependant, tenant compte de l'augmentation régulière du nombre d'élèves concernés ces dernières années et de la mise en concurrence sur ces marchés à venir en 2018, il est probable que ce service puisse s'équilibrer dans 2 ans, sans augmentation des contributions des membres.

Dans un objectif affiché d'équilibre du service ENT par les collectivités concernées, le Président propose au Comité syndical de faire évoluer la rédaction de la Charte de fonctionnement des ENT.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical adoptent la nouvelle version de la Charte de fonctionnement du service mutualisé ENT et accompagnement à la scolarité, incluant une modification pour le calcul de la contribution ENT dès l'année scolaire 2016-2017. Les collectivités et établissements qui ont d'ores et déjà adopté la version précédente ne seront pas tenus d'approuver une nouvelle fois cette Charte pour continuer à bénéficier du service et respecter les engagements correspondants.

Approuvée à l'unanimité

Monsieur VARLET informe les membres du Comité syndical de la décision prise par le Département de moduler la participation financière accordée aux collèges en fonction de l'usage des ENT. En effet, les élus du Département considèrent que cet outil mis à leur disposition devrait être utilisé par les collégiens. Si ce n'est pas le cas, cela se traduira par une diminution de la contribution de fonctionnement allouée aux établissements.

Monsieur CHIRAT s'interroge sur les conditions de réussite du projet ENT sur un territoire ; comment améliorer l'engouement des enseignants pour ces outils numériques ?

Conscient que certains territoires ont pris du retard par rapport à d'autres sur le département, Philippe VARLET indique que le syndicat mixte va mettre en avant certaines opérations dans le cadre de l'Appel à projets ministériel « Ecoles numériques rurales et innovation », permettant de donner une impulsion financière aux collectivités. Il en sera ainsi des écoles de la communauté de communes Avre Luce Moreuil. En la matière, la communauté de communes Haute Somme devrait bénéficier du contrat de ruralité.

Cependant, la question des financements est rarement le seul frein pour la mise en œuvre de ces projets, Selon Monsieur DURIEUX, les enseignants peuvent rencontrer des difficultés pour se former correctement. Au-delà de la formation sur les outils, les enseignants doivent bénéficier d'accompagnement pédagogique dans la durée pour assurer le changement de toute leur méthode de travail.

Il est précisé qu'un effort conséquent a été entrepris dans la Somme de la part de la Direction Académique puisque nous disposons de 11 conseillers TICE pour l'accompagnement des enseignants.

Monsieur Briançon informe les élus qu'ils peuvent bénéficier du retour sur les usages des ENT dans les écoles relevant de leur compétence.

06 – CONTRIBUTION ENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Conformément aux termes de la Charte de fonctionnement du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail et compte tenu des dépenses effectives du service pour les 27 450 élèves inscrits dans le projet pour l'année scolaire 2016-2017, le Président propose au Comité syndical de maintenir le tarif à l'identique à savoir 8,30€ par compte.

Cette contribution tient compte du financement du FEDER à hauteur de 30% (cf. tableau détaillé ci-après).

Certaines communes de la Somme situées sur la communauté de communes de Blangy sur Bresle sollicitent le syndicat mixte pour disposer du service ENT (190 comptes). Le Président propose au Comité syndical de fixer un tarif spécifique tenant compte du fait que la communauté de communes ne verse pas de cotisation syndicale. Ce tarif s'appliquera également aux collectivités et établissements situés sur les territoires membres mais hors du Département de la Somme (Seine Maritime) non éligibles au FEDER Picardie.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer les tarifs de la contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail pour l'année scolaire 2016-2017 :

- à 8,30€ par élève pour les écoles situées sur le département de la Somme sur le périmètre des EPCI membres de Somme Numérique ;
- à 12,45€ par élève pour l'année scolaire 2016-2017, pour les collectivités et établissements du département de la Somme situés en dehors des territoires membres de Somme Numérique ou pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres hors du Département de la Somme (Seine Maritime).

Approuvée à l'unanimité

Objet	Montant € TTC
Compte élève plateforme ENT + le ROBERT	135 613,06
Redevance EDUCLEVER	42 492,00
Redevance LE SITE.TV	11 189,62
La Fée du Net	12 737,90
Edumedia	14 909,55
Chef de projets / toutes charges et frais de mission	73 027,74
CANOPE	20 000,00
Evaluation et séminaire	44 016,78
TOTAL dépenses année scolaire 2016-2017	353 986,65
Subvention FEDER 30%	106 196,00
Retrait provision / évaluation ENT	20 000,00
Solde à la charge des membres	227 790,66
Somme due par élève pour l'année scolaire 2016 - 2017 € TTC	8,30

Monsieur Briançon ajoute que le syndicat mixte prend en charge les comptes ENT dont bénéficient les élèves hospitalisés à l'hôpital d'Amiens. Par ailleurs, le Somme Numérique a également ouvert des comptes pour les élèves du Conservatoire de musique. De nombreux projets pourront encore échoir dans ce domaine sur les différents territoires.

07 – ACQUISITION DES LOCAUX DU MIPIH

Dans le cadre de la mise en place d'un service d'archivage électronique mutualisé en partenariat avec le Centre de Gestion du Nord et d'extension de ses services pour les collectivités et établissements publics, le syndicat mixte a étudié différentes options pour se doter d'un Data Center. L'acquisition s'est révélé être le meilleur choix tenant compte de l'opportunité d'acquérir des locaux de bureaux et un data center appartenant à la structure Midi Picardie Informatique Hospitalière, groupement d'intérêt public.

Le bien intéressant Somme Numérique comprend au rez-de-chaussée du bâtiment le Data center et ses équipements, le 1^{er} étage cloisonné en bureaux et 49 places de parking.

Le syndicat mixte a recueilli l'avis de France Domaine et un accord financier a été trouvé avec les responsables du MIPIH.

La Direction Générale des Finances Publiques s'est prononcée sur une valeur de 1 271 000€ uniquement sur la valeur des immeubles, murs et parking, excluant ainsi les installations techniques qui composent le bâtiment.

Les équipements et aménagements composant le Data Center ont été achetés par le MIPIH entre 2010 et 2014 pour une valeur de 1 743 639€ HT. Tenant compte de ces éléments qui valorisent le Data Center et le rendent opérationnel de suite pour Somme Numérique, un accord financier a été trouvé à hauteur de 1 900 000€ pour le rez-de-chaussée et 900 000€ pour le 1^{er} étage de bureaux et les 49 places de parking.

En parallèle, des études techniques et financières permettent de conforter ce choix et de préciser le modèle économique d'utilisation du Data center par le syndicat mixte avec la mise en valeur de services répondant aux besoins des structures publiques.

A ce stade, le Président sollicite le Comité syndical sur la poursuite du projet d'acquisition et la négociation d'une promesse de vente.

Pour répondre aux interrogations de Mme POUPART, le Président ajoute que l'archivage définitif légal constitue une obligation pour les collectivités et établissements publics. Il convient en effet de trouver une solution d'archivage pour toutes les pièces administratives désormais produites en format dématérialisé.

Le fonctionnement de ce service d'archivage sera assuré par le personnel du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord. Les modalités pratiques restent à définir entre ces deux structures.

Avec cette nouvelle structure, le syndicat mixte aura la possibilité de proposer de nombreux services liés à la dématérialisation, au stockage de données, à l'hébergement, éventuellement à l'utilisation de logiciels standards à distance.

Considérant que les locaux vendus par le Mipih sont valorisés par les installations techniques qui les composent et notamment le Data Center entièrement aménagé et sécurisé ;

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de se doter d'une telle structure, notamment pour mettre en œuvre le service d'archivage électronique mutualisé mais également pour élargir la gamme des services proposés aux collectivités et établissements publics ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical autorisent le Président à engager la négociation d'une promesse de vente sur la base du prix de 1 900 000 euros pour le rez-de-chaussée comprenant le Data Center et 900 000 euros pour l'étage de bureaux et 49 places de parking, sous certaines conditions suspensives pour le syndicat mixte notamment de disposer des accords permettant de respecter le plan de financement et d'un engagement du Mipih à mettre à disposition les locaux dans un délai raisonnable.

Approuvée à l'unanimité

08 – IMPLANTATION D'UN CENTRE DE SERVICES NUMERIQUES MUTUALISES

Dans le cadre du développement de la dématérialisation des actes administratifs et de l'administration électronique, le syndicat mixte Somme Numérique s'est associé avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la mise en place d'un service d'archivage électronique mutualisé et souhaite étendre son offre de services pour les collectivités et établissements publics.

Le Data Center constitue une base en termes d'infrastructures pour la réalisation de cette opération qui comprend plus largement :

- L'acquisition et la mise aux normes du Data Center ;
- La mise en place du projet SESAM en partenariat avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord (matériels dédiés achetés en groupement de commandes avec le Centre de Gestion) ;
- L'extension des services d'hébergement et de gestion des données de l'administration électronique sur l'aire de compétence de Somme Numérique.

Ce projet représente un investissement global de 3 505 000€ HT, dont 2 605 000€ HT d'assiette éligible au titre du FEDER (l'étage de bureaux pour une valeur de 900 000€ ne pouvant être subventionné).

Désignation	Montant € HT
Acquisition du 1 ^{er} étage de bureaux	900 000€
Acquisition du rez-de-chaussée avec Data Center	1 900 000€
Déménagement des serveurs	200 000€
Etudes et équipements du projet SESAM	195 000€
Investissements complémentaires pour les services mutualisés	200 000€
Communication sur la création du centre de services	110 000€
TOTAL	3 505 000€

Considérant les besoins croissants de stockage et d'hébergement de données publiques issus du développement de la dématérialisation des actes administratifs et de l'administration électronique ;
 Considérant l'opportunité pour Somme Numérique d'acquérir un Data Center suffisamment dimensionné pour répondre aux besoins des collectivités et établissements publics de son territoire de compétence mais également de pouvoir envisager des partenariats plus larges au niveau de la Région Hauts de France ;

Après en avoir les membres du Comité syndical approuvent la mise en œuvre du projet d'implantation d'un centre de services numériques mutualisés pour les collectivités de la Région Hauts de France.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération à l'échelle de Somme Numérique, comprenant l'acquisition des locaux, les études et équipements nécessaires à la mise en place du projet d'archivage électronique ainsi qu'à l'extension de l'offre de services numériques du syndicat mixte est défini comme suit :

Coût total prévisionnel de l'opération	3 505 000€
<i>Assiette éligible aux fonds européens</i>	<i>2 605 000€</i>
FEDER 30%	781 000€
Département	600 000€
Amiens Métropole	600 000€
Emprunt	1 524 000€

Le Président est autorisé à présenter une demande de subvention auprès de la Région Hauts de France chargée d'instruire le versement du FEDER et accomplir toute autre formalité dans le cadre de cette affaire.

Approuvée à l'unanimité

09 – RACCORDEMENT EN FIBRE OPTIQUE DES ZONES D’ACTIVITES DU GRAND AMIENOIS

Conscient de l’enjeu d’attractivité économique du très haut débit pour nos territoires, le Président du Département a souhaité inscrire cet axe stratégique dans le Contrat de développement territorial de l’Amiénois conclu entre l’Etat, le Conseil Régional des Hauts de France, le Conseil départemental de la Somme, Amiens Métropole et la ville d’Amiens. Ainsi, les collectivités concernées ont l’opportunité de bénéficier de 30% de subvention de l’Etat au titre du FNADT, sous maîtrise d’ouvrage de Somme Numérique, pour le raccordement en fibre optique de 5 zones d’activités du grand amiénois, situées à Airaines, Moreuil, Hangest-en-Santerre, Bernaville et Doullens.

Le Président en a informé les EPCI concernés et propose au Comité syndical d’adopter un plan de financement lui permettant de solliciter officiellement la subvention FNADT auprès de la Préfecture, dès réception de l’accord de participation des communautés de communes.

EPCI	Zone d’activité	Budget total	FNADT	Reste à charge EPCI
CC Somme Sud-Ouest	Les Arènes à AIRAINES	85 000€ HT	25 500€	59 500€
CC Avre Luce Noye	HANGEST EN SANTERRE	51 000€ HT	15 300€	35 700€
CC Avre Luce Noye	MOREUIL	35 000€ HT	10 500€	24 500€
CC Territoire Nord Picardie	BERNAVILLE	50 000€ HT	15 000€	35 000€
CC Territoire Nord Picardie	DOULLENS	105 000€ HT	31 500€	73 500€

L’accès au Très Haut Débit permet aux petites entreprises de bénéficier de nouveaux services sources de meilleure compétitivité économique.

Le schéma directeur territorial d’aménagement numérique de la Somme adopté par les élus du syndicat mixte en mars 2017 prévoit un déploiement du réseau fibre optique sur l’ensemble du territoire dont il a la compétence d’ici 2026. L’ingénierie technique et financière ainsi que le montage du projet restent à élaborer pour mettre en œuvre ces opérations qui doivent débuter en 2019.

Par conséquent, le concours financier du FNADT permet d’apporter une réponse immédiate aux besoins exprimés par les entreprises dans les zones d’activités ciblées par la convention de développement territorial de l’amiénois conclue le 16 mars 2017. Ces 5 opérations peuvent en effet être réalisées dans un délai d’un an à partir de la réception de l’accord de financement.

Considérant que l’opportunité de bénéficier d’une subvention de 30% au titre du FNADT pour amener du très haut débit aux zones d’activité d’Airaines, Doullens, Bernaville, Moreuil et Hangest-en-Santerre ;

La réalisation des opérations de raccordement en fibre optique des zones d’activité d’Airaines, Doullens, Bernaville, Moreuil et Hangest-en-Santerre est approuvée, dans la mesure où le syndicat mixte reçoit l’accord de financement des communautés de communes concernées.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est défini comme suit :

Coût total prévisionnel de l’opération	326 000€
FNADT 30%	97 800€
Somme Numérique	228 200€

Approuvée à l’unanimité

II – INFORMATIONS DU PRESIDENT

PROGRAMME SOMME TRES HAUT DEBIT 2012-2018 – REGULARISATION DES CONTRIBUTIONS DES EPCI AU DEPLOIEMENT DU FTTH

Le règlement financier du programme Somme Très Haut Débit en cours de réalisation stipule dans son article 1.1.2 « Répartition du coût d'investissement à la charge des collectivités membres » que les EPCI sont appelés à verser sur la base d'une participation forfaitaire de 170€ HT / prise FttH jusqu'à son Point de Branchement Optique.

Le nombre de prises a été estimé à la date d'adoption du règlement financier, soit le 12 juin 2012. A cette date, les seules données dont nous disposions concernaient les lignes téléphoniques du réseau cuivre d'Orange.

Dans le cadre de la mise en œuvre de notre programme d'investissement les études d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre ont permis de connaître beaucoup plus précisément le nombre réel de prises qui vont être construites.

Compte tenu de l'écart important qui ressort entre le nombre initialement prévu de prises et le nombre réellement construit, il m'apparaît nécessaire de vous en informer afin que nous prenions les dispositions nécessaires à une application concertée de notre règlement financier.

Ainsi je me propose et vous demande de m'autoriser par un vote à procéder ainsi :

1 – de notifier aux communautés de communes et d'agglomération concernées la contribution qui leur revient en fonction du nombre réel de prises qui vont être construites.

2 – d'appeler 50 % de la contribution complémentaire sur l'année 2018 et 50 % sur l'année 2019 si les EPCI optent pour le versement d'un fonds de concours.

3 – d'inscrire au budget 2018 les emprunts correspondant à ces contributions complémentaires si les EPCI optent pour la prise en charge des annuités d'un emprunt à contracter par Somme Numérique.

Chaque EPCI concerné sera informé par courrier de ces modifications de leur contribution FTTH.

DELIBERATIONS DU BUREAU DU 12 JUIN 2017

1. Conventions de partenariat pour la mise en œuvre d'une plateforme d'accès aux services de Somme Numérique

Dans le but de doter le syndicat mixte d'une plateforme de services destinée à assurer un accès unique aux utilisateurs des collectivités locales et établissements publics vers les outils d'administration électronique de plus en plus présents dans leur gestion quotidienne, nous avons recherché un partenariat pour mettre en œuvre une solution basée sur le logiciel « e collectivités » de l'ADULLACT. Après une consultation des acteurs du marché qui s'est révélée infructueuse, nous sommes entrés en contact avec la Maison des communes de Vendée qui a développé une solution répondant à nos besoins modulo quelques adaptations.

Le projet de convention proposé par la Maison des Communes de la Vendée pour la mise à disposition de la plateforme d'accès aux services d'administration électronique « PLEIADE » est approuvé.

La contribution annuelle de 5 000€ sera inscrite au budget principal de Somme Numérique. Ce tarif est susceptible d'évoluer sur décision du Comité syndical d'e-Collectivités Vendée.

Approuvé à l'unanimité

Une présentation de cette nouvelle plateforme dédiée aux collectivités et établissements qui utilisent les services mutualisés du syndicat mixte pourra être faite lors du séminaire des élus de Somme Numérique qui aura lieu le 10 novembre 2017.

2. Attribution de l'accord-cadre « Achats de matériels destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education »

Le syndicat mixte Somme Numérique a constitué en juin 2009 un groupement de commandes lui permettant de mutualiser les besoins en matériels informatiques dédiés aux Espaces Numériques de Travail et de présenter un dossier unique de subvention FEDER pour les tableaux numériques et les tablettes. En tant que coordonnateur du groupement, le syndicat mixte se charge d'organiser les consultations d'entreprises, exécute les marchés et se fait rembourser ensuite des collectivités concernées.

Après lecture de l'avis formulé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 juin 2017, l'accord-cadre intitulé « Achats de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation » est attribué aux sociétés suivantes :

LOT 1	Ordinateurs fixes	ESI (67610 LA WANTZENAU) PHYSIC (80000 AMIENS) SCC (92744 NANTERRE)
LOT 2	Ordinateurs portables et Classes mobiles	ESI (67610 LA WANTZENAU) PHYSIC (80000 AMIENS) QUADRIA (87000 LIMOGES)
LOT 3	Tableaux blancs interactifs et tout système de projection interactive (VPI...)	C.F.I. (93200 SAINT DENIS) PJD (80081 AMIENS cedex 2) QUADRIA (87000 LIMOGES)
LOT 4	Tablettes numériques / caissons mobiles et matériels spécifiques associés	PHYSIC (80000 AMIENS) QUADRIA (87000 LIMOGES) SCC (92744 NANTERRE)

Les titulaires sont listés par ordre alphabétique, sans indication de préférence.

Approuvé à l'unanimité

3. Marché « Déploiement du FttH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2018 » lots 1 et 2 – avenants n°2

Il s'agit de compléter les bordereaux de prix des marchés avec des références et prestations devenus nécessaires pour mettre en œuvre l'opération.

Après lecture de l'avis formulé par la Commission d'Appel d'Offres le 12 juin 2017, les projets d'avenants n°2 aux lots 1 et 2 du marché public de travaux « Déploiement du FttH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2018 », sont approuvés.

Approuvé à l'unanimité

4. Marché « Travaux d’extension du réseau en fibre optique de Somme Numérique : Montée en débit et raccordement de sites » - Lot 2 avenant n°3

Le marché de travaux conclus par le syndicat mixte pour les opérations d’extension du réseau notamment pour les opérations de Montée en débit sur le réseau cuivre a été conclu en janvier 2014 pour un montant minimum de 10 M€ HT, sur la base d’un bordereau de prix unitaires et d’un chiffrage forfaitaire pour les opérations de Montée en débit.

Les études d’exécution contrôlées par l’équipe réseau du syndicat mixte permettent de préciser le montant et les techniques de déploiement. Au fur et à mesure de l’avancement des chantiers, certains matériels ou certaines techniques de pose se révèlent nécessaires à la bonne exécution des travaux.

Après lecture de l’avis formulé par la Commission d’Appel d’Offres le 12 juin 2017, le projet d’avenant n°3 au lot 2 du marché public de travaux « Travaux d’extension du réseau en fibre optique de Somme Numérique : Montée en débit et raccordement de sites », est approuvé.

Approuvé à l’unanimité

5. Marché « Programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre » - Lot 2 avenant n°1

Le marché de travaux conclus par le syndicat mixte pour les opérations complémentaires du programme de Montée en débit sur le réseau cuivre a été conclu le 3 mai 2016, sur la base d’un chiffrage forfaitaire par projet. Des modifications intervenues en cours d’étude ont nécessité de revoir certains tracés de raccordement et donc le chiffrage correspondant.

Après lecture de l’avis formulé par la Commission d’Appel d’Offres le 12 juin 2017, le projet d’avenant n°1 au lot 2 du marché public de travaux « Programme complémentaire de Montée en débit sur le réseau cuivre », est approuvé.

Approuvé à l’unanimité

DECISIONS DU PRESIDENT

Décision du 31 mars 2017 - attribuée à Mme Geneviève RAUSCHER la somme de 400€ pour l’installation d’une antenne satellite à PERTAIN

Décision du 10 avril 2017 - attribuée à M. Gilles MALVOISIN la somme de 400€ pour l’installation d’une antenne satellite à SAIGNEVILLE

Décision du 9 mai 2017 - Aide individuelle pour améliorer les conditions de travail d’un agent, à hauteur de 2 214,26€, dont le remboursement a été sollicité au titre du FIPHFP, en collaboration avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Somme.

Décision du 12 mai 2017 - attribuée à M. Eric DUPUY la somme de 400€ pour l’installation d’une antenne satellite à DANCOURT POPINCOURT

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h00.